



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

harmonisation

Question écrite n° 81172

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur l'état des transpositions de directives européennes. Il lui demande de bien vouloir lui communiquer le nombre éventuel de directives relevant de son ministère qui sont en attente de transposition, en distinguant parmi elles celles dont le délai de transposition est dépassé.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères et du développement international est chargé du pilotage de la transposition de la directive (UE) 2015/637 du Conseil du 20 avril 2015 établissant les mesures de coordination et de coopération nécessaires pour faciliter la protection consulaire des citoyens de l'Union non représentés dans des pays tiers et abrogeant la décision 95/553/CE, qui arrivera à échéance le 1er mai 2018. Cette transposition sera achevée par l'adoption de dispositions financières qui seront portées par le projet de loi de finances pour 2017 et d'un décret modifiant le décret no 2002-701 du 29 avril 2002 relatif à la protection des citoyens de l'Union européenne par les représentations diplomatiques et consulaires. Notre ordre juridique interne ne définit actuellement pas précisément la protection consulaire que délivrent les postes diplomatiques français, ceux-ci agissant conformément à la Convention de Vienne du 24 avril 1963 sur les relations consulaires.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81172

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juin 2015](#), page 4217

Réponse publiée au JO le : [5 juillet 2016](#), page 6196